

PER

Z.13449

CON

CONCOURS DE CHEVAUX

À

L'ECOLE D'AGRICULTURE

DE

SAINTE-ANNE DE LA POCATIERE



MARDI LE 30 SEPTEMBRE 1919



LISTE DES SOUSCRIPTEURS

Ministère de l'agriculture de Québec.....		\$250.00
Association Canadienne des Eleveurs de Percherons..		50.00
Société d'agriculture du comté de l'Islet		25.00
Société d'agriculture du comité de Kamouraska.....		25.00
Rév. M. J. Ed. Martin, curé de Ste-Anne.....		5.00
M. Elizée Therriault, député de l'Islet.....		5.00
M. J. B. Roussel, hôtelier	M. GERAR. POWER \$5.00	5.00
M. Louis Dupuis, Notaire.....		5.00
L'Union Agricole, magasin		2.00
Alphonse Maurais, marchand		2.00
Dr J. Pageau.....		1.00
Jos. Desjardins		1.00
M. Pantaléon Hudon, barbier.....		1.00
A. Lavallée, marchand.....		1.00
Melles Lévesque, marchandes		1.00
Ludger Michaud, hôtelier.....		1.00
M. Henri Gosselin, gér. de la Banque Nationale.....		1.00
M. Ernest Lizotte, voyageur de Commerce.....		1.00
M. l'abbé H. Bois.....	} Professeurs	5.00
M. Geo. Bouchard.....		5.00
M. J. Albert Sirois.....	} à l'Ecole d'Agriculture	3.00
M. Ls de G. Fortin.....		3.00



CLASSE I
RACE CANADIENNE

Sujets enregistrés

SECTION	PRIX				
1.—Etalons de 3 ans et plus.....	\$12.00	\$10.00	\$8.00	\$5.00	
2.—Etalons de 2 ans.....	10.00	8.00	6.00	3.00	
3.—Poulains de un an.....	8.00	6.00	4.00	2.00	
4.—Juments de 3 ans et plus.....	10.00	8.00	6.00	3.00	
5.—Pouliches de 2 ans.....	8.00	6.00	4.00	2.00	
6.—Pouliches de 1 an.....	8.00	6.00	4.00	2.00	
7.—Pouliches et poulains de l'année	7.00	5.00	4.00	3.00	2.00

Descendants d'étalons canadiens enregistrés

8.—Pouliches de 3 ans.....	\$6.00	4.00	2.00	1.00	
9.—Pouliches de 2 ans.....	5.00	3.00	2.00	1.00	
10.—Pouliches de 1 an.....	4.00	3.00	2.00	1.00	
11.—Poulains de 2 ans.....	5.00	3.00	2.00	1.00	
12.—Poulains de 1 an.....	4.00	3.00	2.00	1.00	
13.—Poulains et pouliches de l'année..	\$5.00	4.00	3.00	2.00	1.00

CLASSE II
RACE BELGE (ou Ardennaise)

Sujets enregistrés

14.—Etalons de 3 ans et plus.....	\$12.00	\$10.00	\$8.00	\$5.00	
15.—Etalons de 2 ans.....	10.00	8.00	6.00	3.00	
16.—Poulains de 1 an.....	8.00	6.00	4.00	2.00	
17.—Jument de 3 ans et plus.....	10.00	8.00	6.00	3.00	
18.—Pouliches de 2 ans.....	8.00	6.00	4.00	2.00	
19.—Pouliches de 1 an.....	8.00	6.00	4.00	2.00	
20.—Poulains et pouliches de l'année..	\$7.00	5.00	4.00	3.00	2.00





Descendants d'un étalon belge enregistré

SECTION	Prix				
21.—Pouliches de 3 ans	\$6.00	\$4.00	\$2.00	\$1.00	
22.—Pouliches de 2 ans.....	5.00	3.00	2.00	1.00	
23.—Pouliches de 1 an.....	4.00	3.00	2.00	1.00	
24.—Poulains de 2 ans.....	5.00	3.00	2.00	1.00	
25.—Poulains de 1 an.....	4.00	3.00	2.00	1.00	
26.—Poulains et pouliches de l'année..	\$5.00	4.00	3.00	2.00	1.00

CLASSE III

RACE PERCHERONNE

Sujets Enregistrés

27.—Etalons de 3 ans et plus.....	\$15.00	12.00	10.00	8.00	
28.—Etalons de 2 ans.....	12.00	10.00	8.00	5.00	
29.—Poulains de 1 an	10.00	8.00	6.00	4.00	
30.—Juments de 3 ans et plus.....	15.00	12.00	10.00	8.00	
31.—Pouliches de 2 ans.....	12.00	10.00	8.00	6.00	
32.—Pouliches de 1 an.....	10.00	8.00	6.00	4.00	
33.—Poulains et pouliches de l'année..	\$10.00	8.00	6.00	4.00	2.00

Descendants d'un étalon percheron enregistré

34.—Pouliches de 3 ans.....	6.00	5.00	4.00	3.00	
35.—Pouliches de 2 ans.....	6.00	5.00	4.00	3.00	
36.—Pouliches de 1 an.....	5.00	4.00	3.00	2.00	
37.—Poulains de 2 ans	6.00	5.00	4.00	3.00	
38.—Poulains de 1 an.....	5.00	4.00	3.00	2.00	
39.—Poulains et pouliches de l'année..	\$6.00	5.00	4.00	3.00	2.00

L'École d'Agriculture fera saillir gratuitement par son meilleur étalon la meilleure pouliche de 3 ans descendante de percheron enregistré.

La généreuse souscription de l'association canadienne des éleveurs de percherons a permis de majorer les prix accordés à cette race.



PROGRAMME

- 8 heures à 9 heures—Entrée des animaux sur le terrain.
- 9 heures à 12 heures—Jugement des classes I-II-III.
- 10 heures à 11 heures—Le concours de jugement par les jeunes juges.
- 1 heure à 2 heures—Parade des sujets primés.
- 2 heures— Jugement pour championnat.
- 3 heures— Proclamation des prix et discours par des personnalités agricoles distinguées.

Conditions du concours :

- I.—Les inscriptions devront être faites le plus tôt possible ; elles ne seront plus reçues après le 28 septembre.
- II.—Une contribution de 50 centins devra être payée pour chaque cheval inscrit au concours. Les contributions doivent accompagner les demandes d'entrée.
- III.—Les propriétaires de chevaux de race pure devront produire les certificats d'enregistrement, en même temps que les demandes d'inscriptions.
- IV.—Pour les sujets croisés, mais descendant de race pure, les organisateurs se réservent le droit de vérifier l'origine et de ne payer les prix qu'après cette vérification. On devra indiquer le nom du père ainsi que son propriétaire.
- V. — Sur les demandes d'inscription, il est nécessaire d'indiquer la date de naissance du sujet, le nom et la race du père.
- VI.—Tous les chevaux doivent être rentrés sur le terrain de l'exposition avant 9 heures.





Conditions du concours.—(Suite)

- VII.—A l'arrivée on attachera à chaque sujet, une carte indiquant la classe, la section et son numéro d'ordre. Cette carte devra rester attachée au cou de chaque animal pendant toute la durée du concours.
- VIII.—Tous les sujets devront rester sur le terrain jusqu'à 4 heures.
- IX.—Si dans une section, les sujets étaient manifestement de qualité inférieure, les organisateurs auraient le droit de ne pas décerner les premiers prix.
- X.—Un exposant n'aura pas droit à plus d'un prix dans une même section.
- XI.—Les juments enrégistrées de 4 ans et plus devront avoir donné un poulain cette année ou au moins en 1918, autrement elles ne seront pas primées.

JUGEMENT

Il sera fait par un juge d'une compétence indiscutable et tout à fait étranger aux deux comtés. Le juge pourra, sur demande, expliquer son jugement.

L'école d'Agriculture et la Ferme Expérimentale prendront part au concours, mais ne recevront pas de prix en argent. Ces institutions contribueront à rendre l'exposition éducative, et ne feront ainsi aucun tort aux autres compétiteurs.

Toutes les correspondances et demandes d'inscriptions devront être adressées à

Mons. LOUIS DE GONZ. FORTIN,
Professeur à l'École d'Agriculture,
Ste-Anne de la Pocatière.



CLASSE IV

CHAMPIONNAT

Tous les premiers prix des classes I-II-III sont appelés à concourir pour le championnat.

Si le premier prix dans une section est obtenu par l'Ecole ou la Ferme Expérimentale, le second prix prendra part au championnat.

I.—Etalons de race pure des classes I-II-III	\$10.00
II.—Tous les premiers prix des trois races, sujets enrégistrés, juments, poulains et pouliches	10.00
III.—Tous les premiers prix descendants d'étalons enrégistrés	10.00

Une coupe est offerte par l'Hon. J. Ed. Caron, Ministre d'Agriculture pour le meilleur sujet de l'Exposition à quelque race qu'il appartienne. Le cheval champion en 1918 est hors de concours cette année.





Concours de jeunes juges :

- I.—Jugement d'une classe d'étalons.
- II.—Jugement d'une classe de juments.
- III.—Jugement d'une classe de poulains,

Ce concours sera ouvert à deux classes de jeunes juges :

1ère CLASSE

Les élèves de 3ième année de l'Ecole d'Agriculture de Ste-Anne de la Pocatière

Prix de \$5.00.

2ème CLASSE

Tous les jeunes cultivateurs de 16 à 20 ans.

Prix de \$5.00.



L'IMPRIMERIE " LE SAINT-LAURENT, " RIVIERE-DU-LOUP, P. Q.

